

Ce document n'est pas un contrat, il est donné à titre d'information précontractuelle
INFORMATIONS EUROPEENNES NORMALISEES
EN MATIERE DE CREDIT AUX CONSOMMATEURS
(article 70 du livre VII du code de droit économique)

1. Identité et coordonnées du prêteur / de l'intermédiaire de crédit

Prêteur Adresse Numéro de téléphone Adresse électronique Numéro de télécopieur Adresse internet	Elantis S.A. RPM Liège : 0404.228.296 Avenue Maurice Destenay, 7 4000 Liège Tél. : 04/232.45.87 Mail : CAC2@elantis.be
Le cas échéant Intermédiaire de crédit Adresse Numéro de téléphone Adresse électronique Numéro de télécopieur Adresse internet	 FSD GROUP RPM/RPR : 0820116984 Boulevard Paepsem, 11/9 1070 Anderlecht Tel : 02/502.96.79
Le cas échéant Autre intermédiaire de crédit Adresse Numéro de téléphone Adresse électronique Numéro de télécopieur Adresse internet	

2. Description des principales caractéristiques du produit de crédit

Le type de crédit	Prêt à tempérament
Le montant total du crédit <i>Il s'agit du plafond ou du total des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit.</i>	EUR
Les conditions de prélèvement <i>Il s'agit de la façon dont vous obtiendrez l'argent, l'objet et/ou le service financé et du moment auquel vous l'obtiendrez.</i>	Un seul prélèvement dès la conclusion du contrat.
La durée du contrat de crédit	mois
Les versements échelonnés et, le cas échéant, l'ordre selon lequel ces versements seront répartis	Vous devrez payer une mensualité de EUR pendant mois.
Le montant total que vous devrez payer <i>Il s'agit du montant du capital emprunté et/ou de l'objet ou service financé, majoré des intérêts et des coûts éventuels liés à votre crédit.</i>	EUR
Sûretés exigées <i>Il s'agit d'une description de la sûreté que vous devez fournir en relation avec le contrat de crédit.</i>	- Cession de rémunération.

3. Coût du crédit

Le taux débiteur Taux annuel effectif global (TAEG) <i>Il s'agit du coût total exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit. Le TAEG vous permet de comparer différentes offres.</i>	- Fixe
Est-il obligatoire pour l'obtention même du crédit ou conformément aux clauses et conditions commerciales de contracter : - une assurance liée au crédit ou - un autre service accessoire ? <i>Si les coûts de ces services ne sont pas connus du prêteur, ils ne sont pas inclus dans le TAEG.</i>	NON NON
Coûts liés	NEANT
Obligation de payer des frais de notaire	SANS OBJET
Frais en cas de retard de paiement <i>Les impayés risquent d'avoir de graves conséquences pour vous (p. ex. vente forcée) et de rendre plus difficile l'obtention d'un crédit.</i>	En cas d'impayé, vous devrez payer : - des intérêts de retard au taux de <i>10,00</i> %. - des frais de rappel de 7,5 EUR augmentés des frais postaux (1 x par mois). En cas de résiliation du crédit, vous devrez payer : - une indemnité forfaitaire de 10% calculée sur la tranche du solde restant dû comprise entre 1 EUR et 7.500 EUR et de 5% sur la tranche du solde restant dû supérieure à 7.500 EUR.

4. Autres aspects juridiques importants

Droit de rétractation <i>Vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit.</i>	OUI
Remboursement anticipé <i>Vous avez le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit.</i>	OUI
Le prêteur a droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé	- 1% de la partie remboursée en capital faisant l'objet du remboursement si le délai entre le remboursement anticipé et la date de fin de contrat est > 1 an. - 0,50% de la partie remboursée en capital faisant l'objet du remboursement si le délai entre le remboursement anticipé et la date de fin de contrat est < ou égale à 1 an.
Consultation d'une base de données <i>Le prêteur doit vous informer immédiatement et sans frais du résultat de la consultation d'une base de données si une demande de crédit est rejetée en se fondant sur une telle consultation. Cela ne s'applique pas si la communication de ces informations est interdite par la législation communautaire ou si elle est contraire aux objectifs d'ordre public ou de sécurité publique.</i>	- Centrale des crédits aux particuliers de la Banque Nationale de Belgique - Atradius Credit Insurance S.A., - Elantis S.A., - Belfius Banque S.A. - Fichier des enregistrements non régis de Banque Nationale de Belgique
Droit à un projet de contrat de crédit <i>Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique pas si, au moment de la demande, le prêteur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous.</i>	OUI
Le délai pendant lequel le prêteur est lié par les informations précontractuelles	Informations précontractuelles valables de <i>07/07/2015</i> au <i>31/12/2015</i>

5. Informations complémentaires en cas de vente à distance de services financiers

Relatives au prêteur	SANS OBJET
----------------------	------------

Signature du (des) consommateur(s), pour réception

